



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 24757

### Texte de la question

M. Edouard Landrain interroge M. le ministre de l'intérieur au sujet des conditions requises pour devenir sapeur-pompier volontaire. Il existe actuellement des critères à remplir pour devenir sapeur-pompier volontaire qui méritent d'être revus. De nombreuses personnes ont fait la preuve de leurs capacités, notamment physiques, pour pouvoir être sapeur-pompier volontaire, mais se trouvent exclues en raison de la taille minimale demandée. C'est notamment le cas pour des jeunes filles qui, par ailleurs, ont pu pourtant entrer dans des écoles de cadets. Il apparaît donc indispensable d'assouplir les règles en vigueur, soit en modifiant les critères, soit en accordant des dérogations après étude des dossiers. Les sapeurs-pompiers volontaires ont un rôle essentiel au niveau de la sécurité et il importe de tout faire pour que les personnes intéressées puissent s'intégrer dans ce corps. Il aimerait savoir si le Gouvernement pense prendre de nouvelles dispositions dans ce domaine.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'intérieur sur les conditions requises pour devenir sapeur-pompier volontaire, notamment sur le critère de la taille minimale exigée, et demande si de nouvelles dispositions sont envisagées pour assouplir les règles en vigueur. L'article 6 du titre 2 de l'arrêté du 25 janvier 1964, modifié par l'arrêté du 10 août 1979, précise en effet que l'une des conditions requises pour devenir sapeur-pompier volontaire est d'avoir « une taille égale ou supérieure à 1,60 mètre pour les hommes et 1,55 mètre pour les femmes sans dérogation possible ». Cette taille minimale est fixée en raison des dimensions des appareils mis en oeuvre par les sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs missions de secours et de sauvetage. Aussi, de nouvelles dispositions dans ce domaine ne peuvent être envisagées sans mettre en cause la sécurité des sapeurs-pompiers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Édouard Landrain](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24757

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1999, page 567

**Réponse publiée le :** 19 avril 1999, page 2385